

Revalorisation des taux de l'ensemble des livrets d'épargne réglementée

15 avril 2022

LIVRET A, LDDS, Livret d'épargne populaire, Livret Jeune :

Face à une inflation galopante, l'impérieuse nécessité d'une révision des taux de rémunération à partir du 1er mai 2022



L'Insee a dévoilé, le 31 mars dernier, les chiffres de l'inflation en France, qui accélère encore, à 4,5% sur un an en mars, après avoir atteint 3,6% sur un an en février.

Le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, a déclaré le 8 février sur France Inter : « *Nous travaillons sur un scénario principal qui est la baisse de l'inflation à partir de la fin de l'année 2022* ».

Depuis le 1er février 2022, les taux de rémunération des différents livrets d'épargne réglementée sont les suivants : 1% pour le Livret A et le LDDS, 2,2% pour le Livret d'épargne populaire et au moins 1% pour le Livret Jeune (NB : les

banques sont autorisées à majorer ce taux si elles le souhaitent).

Dans son paragraphe II- 2, le règlement du CRB n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit prévoit la possibilité de faire évoluer le taux du Livret A tous les 3 mois, donc potentiellement le 1er mai après le 1er février. A une condition : « *si la Banque de France estime que la variation de l'inflation ou des marchés monétaires est très importante* ».

Le taux d'inflation (4,5%) que nous connaissons aujourd'hui qui n'a pas de précédent depuis 40 ans et l'absence de perspective de baisse de ce taux d'inflation avant la fin de l'année 2022 doivent conduire le gouvernement à engager le nécessaire dialogue avec le Gouverneur de la Banque de France afin de reconnaître l'évidence : Nous sommes bien face à une « variation très importante de l'inflation » qui appelle une revalorisation des taux de l'ensemble des livrets d'épargne réglementée (Livret A, LDDS, Livret d'épargne populaire et Livret Jeune) au 1er mai 2022.

Paris, le 15 avril 2022

Valérie Lefebvre Haussmann (Fédération CGT Banques et Assurances)

Loïc DAGUZAN (INDECOSA-CGT)

Communiqué Fédération CGT Banques et Assurances et INDECOSA-CGT